



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – Novembre 2022

01 11 : Pouillon – La SEPANSO contacte des citoyens qui s'opposent à la construction d'une antenne-relais. Les travaux ont commencé sans affichage ... Ils nous communiquent les principaux documents qui les ont conduits à adresser une requête au Tribunal administratif

02 11 : Schéma régional de gestion sylvicole – Consultation publique – la SEPANSO Landes a rédigé une série d'observations qui ont été adressées à l'adresse indiquée srgs-draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr. Le message ayant rebondi !!! nous avons adressé notre contribution à la préfète de région. Finalement notre contribution a été enregistrée le jour de la clôture.

03 11 : Moliets – La SEPANSO demande à la préfète, à la DREAL et à l'OFB les textes « Officiels » portant création de l'Aire Marine Protégée dans la RNN du Courant d'Huchet sise notamment à son embouchure.

03 11 Labenne – Les riverains ayant constaté le marquage d'arbres sur le secteur de la Palombière et l'imminence de l'intervention d'une entreprise de travaux forestiers la semaine suivante, Me Alice Terrasse sollicite en urgence la DREAL et la DDTM : « ... *Il est constant que ces opérations auront pour effet de détruire en quelques jours seulement plus d'un hectare de forêt abritant les habitats et spécimens d'espèces protégées, et ce sans que le pétitionnaire se soit soumis à la procédure de dérogation au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement....* »

04 11 : Pays Tarusate – Dossier 201117-3 – La SEPANSO reçoit le courrier du Tribunal administratif maintenant l'audience le 9 novembre à 11h30.

04 11 : Commission départementale des espaces sites et itinéraires – le président du Conseil département écrit aux membres pour indiquer qu'un groupe de travail sera constitué pour évaluer la situation « Feu de forêt » et inviter les membres intéressés à se faire connaître.

04 11 : Saint-Pandelon – La SEPANSO attire l'attention du Sous-Préfet sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'enquête publique. Nous espérons que l'État garantira les riverains contre les risques que la Compagnie des Salins du Midi et de l'Est n'assume pas.

04 11 : Labenne – La Palombière - Me Terrasse adresse une requête en référé au Tribunal administratif (15 pages + 13 pièces jointes). Elle demande au juge des référés d'enjoindre au préfet des Landes de suspendre les travaux de défrichement qui vont débuter dès le 7 novembre 2022 sur les parcelles cadastrées section AO n°156 et 160.

05 11 : Consultation publique concernant le Projet de décret fixant les modalités des procédures de déclaration et d'autorisation préalables dans le cadre du régime de protection des allées et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique et portant création d'une contravention réprimant la violation de ce régime, puis nous avons examiné le projet décret) - Observations SEPANSO : 2 pages pour contester la rédaction du projet de décret.

05 11 : Parentis en Born – Alain Caullet, administrateur de la SEPANSO Landes et de la SEPANSO Aquitaine est décédé à son domicile

07 11 : Incendies de centrales photovoltaïques – La SEPANSO adresse une série de questions à la préfète de région (2 pages) risque CdTe, gestion de l'unité de recyclage de Saint-Loubès qui pyrolyse des panneaux, et évolution de la réglementation.

07 11 : Moliets – Suivi Huchet – la DREAL répond partiellement au courrier adressé par la SEPANSO le 3 novembre

07 11 : Biscarrosse – Conseil d'État n° 46418 (requête formée par la commune) – L'arrêt du 14/12/2021 de la cour administrative d'appel de Bordeaux est annulé :

- En tant qu'il annule le jugement du 2 septembre 2020 du tribunal administratif de Pau en tant qu'il avait statué sur la création de la zone UCg « secteur urbain du golf » par la délibération du 6 mars 2017 du conseil municipal de Biscarrosse ;
- en tant qu'il annule cette délibération du 6 mars 2017 en tant qu'elle porte création de cette zone UCg « secteur urbain du golf » ;
- en tant qu'il annule dans la même mesure la décision du maire de Biscarrosse rejetant le recours gracieux du 25 avril 2017 de la Société des Amis de Navarrosse, de l'association SEPANSO Landes, de Mme F. et de M. B.

Le surplus des conclusions du pourvoi et les conclusions des parties présentées au titre de l'article L761-1 du code de justice administrative sont rejetées. Les protecteurs de la nature sont donc satisfaits puisque seuls la zone UCg est retirée de l'arrêt d'appel. Aucune condamnation financière puisque l'erreur n'est pas de notre fait. Il a tout de même fallu payer des honoraires à l'avocat !

07 11 : Mont de Marsan – réunion Aire protégées pilotée par la DREAL (Dophie Audouard) et DDTM (Magali Bertrand) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

07 11 : Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage – espèces susceptibles d'occasionner des dommages – Georges Cingal excusé – PV officiel : 4 pages

07 11 : Labenne – Communiqué de presse - La GNSA (Groupe national de surveillance des arbres), la SEPANSO Landes et des collectifs citoyens de LABENNE alertent sur l'urbanisation massive de la ville de Labenne et sur une déforestation agressive destructrice de biodiversité.

08 11 : Moliets – Suivi Huchet - l'OFB répond au courrier adressé par la SEPANSO le 3 novembre. Nous obtenons ainsi copie du courrier adressé à tous les gestionnaires d'Aires marines Protégées (18/07/2018) et la carte de la limite de salure des eaux (l'AMP est évidemment en aval de cette limite)

08 11 : Magescq – consultation juridique concernant l'incendie de la centrale photovoltaïque – Me Ruffié demande communication du dossier transmis par la gendarmerie le 15 octobre au procureur de la République.

09 11 : Tarnos – Dossier 2000475 – Les requêtes de la SEPANSO et de REWILD sont rejetées. Les habitats des espèces protégées, dont le lézard ocellé qui fait l'objet d'un Plan national de conservation, pourront être détruits !

09 11 : Pays Tarusate – le Tribunal administratif maintient l'inscription de l'affaire 2001117 (PLU)

09 11 : Mimizan – Dossier 2001785 (Parc d'Hiver) – Le Tribunal administratif annule, à la demande de la SEPANSO, l'arrêté préfectoral du 26 mai 2020 autorisant le défrichement de 16,067 ha de bois protégés et à protéger la parcelle cadastrée AH100 appartenant à la commune.

09 11 : Des citoyens bien informés – La SEPANSO écrit aux trois députés des Landes pour leur demander de soutenir l'affichage environnemental mis au point par Planet-score :

<https://www.planet-score.org/public/uploads/2022/07/DP-Planet-Score-VF-22-07-2022.pdf>

Comme maintes autres organisations nous critiquons l'écoblanchiment que permet le système Exco-score.

09 11 : Labenne – La Palombière – audience au Tribunal administratif (référé) – Me Terrasse a défendu les intérêts de la SEPANSO opposée au défrichement d'un espace boisé abritant des espèces protégées.

10 11 : Mont de Marsan – cérémonie d'adieu à Alain Caullet

10 11 : Tosse – Réunion du comité consultatif de la réserve naturelle de l'étang noir – Présentation Powerpoint du rapport d'activité 2022 : 23 pages - Jean-Pierre Lesbats et Jean-Pierre Temboury ont représenté la SEPANSO

10 11 : Messanges – Dans l'intérêt de la SEPANSO et de riverains, Me Ruffié adresse une requête au Tribunal administratif pour demander l'arrêté du maire de la commune de Messanges en date du 12 juillet 2022 accordant le PC n° (5040181 21 D0046 et le refus du maire de la commune du Messanges en date du 12 septembre de faire droit à la demande de retrait du dit permis (50 pages + 40 pièces jointes)

Le dessinateur Plantu a offert un dessin aux riverains qui se mobilisent contre ce projet.



10 11 : Labenne - Référé-Liberté – T.A. Pau 2202449 Par une requête, enregistrée le 4 novembre, la SEPANSO Landes, représentée par Me Terrasse, avait demandé au juge des référés d'enjoindre, sur le fondement des dispositions de l'article L. 521-2 du code de justice administrative, à la préfète des Landes, de suspendre l'exécution des travaux de défrichement débutant dès le 7 novembre 2022, sur les parcelles cadastrées section AO n° 156 et n° 160. **Pour la première fois invoquons une atteinte manifestement illégale à une liberté fondamentale : protection des espèces protégées issue des directives européennes 92/43/CEE et 2009/147/CE, transposée à l'article L. 411-1 du code de l'environnement relève du droit fondamental à la protection de l'environnement.** La SEPANSO obtient satisfaction : *Article 1^{er} : L'exécution de l'arrêté du 31 août 2022 par lequel la préfète des Landes a autorisé le défrichement des parcelles cadastrées AO n°156 et n°160 sur le territoire de la commune de Labenne est suspendue sur le fondement des dispositions de l'article L. 521-2 du code de justice administrative jusqu'à ce que la même autorité se prononce sur la nécessité pour la société Labenne-Laguère de déposer une demande de dérogation aux espèces protégées tel que prévu aux dispositions des articles L. 411-1 et L.411-2 du code de l'environnement. Dans l'hypothèse où la nécessité pour la société Labenne-Laguère de déposer une demande de dérogation aux espèces protégées n'est pas établie, l'autorisation de défrichement en question redeviendra exécutoire.*

11 11 : Sécheresse – La SEPANSO Landes répond au questionnaire du réseau eau de France Nature Environnement (5 pages).

12 11 : Saint-Pandelon – Enquête publique concernant la demande de travaux miniers faite par la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l’Est – Rapport (51 pages) et conclusions (6 pages) du Commissaire enquêteur – Avis favorable sous réserve que « *le pétitionnaire se rapproche des riverains ou de leurs représentants afin de convenir ensemble des modalités d’une association visant à permettre à ces derniers de faire valoir leurs intérêts légitimes dans la limite de ceux du pétitionnaire* »

14 11 : Agrivoltaïsme – Pays d’Orthe Environnement qui s’inquiète de la multiplication des projets agrivoltaïques questionne le président du conseil départemental : « *Quelle est la position du département sur ce sujet ?* »

14 11 : Rion des Landes – Dossier 21BX04428 (la SEPANSO a interjeté appel du jugement n°1900778 du 07/10/2021) – La SEPANSO attend l’ordonnance de sursis de l’instruction de cette affaire pour exercer ses droits dans cette procédure.

15 11 : Mont de Marsan - Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

16 11 : Mont de Marsan – Aucun dossier – Réunion CODERST annulée – Le PV de la réunion du 9 août 2022 (3 pages) a été envoyé le 7 novembre.

17 11 : Saint-Pandelon – Contrôle de légalité - La SEPANSO demande au préfet de bien vouloir faire annuler la délibération n°2022-40 du Conseil municipal de Saint-Pandelon, exprimant le 26 septembre 2022 un avis favorable au projet des Salins du Midi et de l’Est à Saint-Pandelon

17 11 : Dax – Grand Club – Projection de « Mission Régénération » - Georges Cingal (SEPANSO) animera les débats avec Antoine Parizot (ALPAD) – En fait l’entrée était libre grâce au soutien de sponsors – Belle soirée : plus de quarante participants.

DAX

CINE DISCUSSION

Jeudi 17 novembre - 19h30

Une solution viable pour notre crise climatique

MISSION RÉGÉNÉRATION

6€

En partenariat avec

SEPANSO LANDES

ALPAD LANDES

Le film sera à nouveau projeté et débattu au cinéma de Tarnos le 25 novembre

18 11 : Rion des landes – Dossier 21BX04428 (photovoltaïque) – La Cour administrative d’appel suspend la procédure suite à la démission de Me Soumaille-Slawinski.

18 11 : Cestas – Rencontre Fibois-SEPANSO –Philippe Barbedienne, Georges Cingal, et Pierre Salane ont représenté la SEPANSO – La question des incendies était le sujet à l’ordre du jour.

18 11 : Mont de Marsan – Commission départementale de la nature, des paysages et des sites – Formation Sites & Paysages – un seul dossier !

19 11 : Tarnos – CELSA - L' « Association pour le Maintien de la vocation à l'habitat Individuel du lotissement du domaine de Chiberta », 297 av de l'Adour, 64600 Anglet et des dizaines de personnes, représentées par Me Bertrand David, avocat au Barreau de Bayonne, forment un recours contre la décision implicite de rejet prise par Madame la Préfète des Landes sur le recours portant sur l'arrêté inter-préfectoral n°2016-227 du 24 mai 2016 concernant les conditions d'exploitation de l'usine Celsa France à Tarnos ainsi que les arrêtés modificatifs subséquents (Arrêté n°2018-450 du 30 juillet 2018, Arrêté n°2019-62 du 25 janvier 2019) et la décision implicite de rejet prise par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques sur le recours portant sur l'arrêté inter-préfectoral n°2016-227 du 24 mai 2016 concernant les conditions d'exploitation de l'usine Celsa France à Tarnos ainsi que les arrêtés modificatifs subséquents (Arrêté n°2018-450 du 30 juillet 2018, Arrêté n°2019-62 du 25 janvier 2019). La requête comprend 51 pages et 47 pièces jointes.

20 11 : Tarnos - La SEPANSO adresse un courrier au maire pour attirer son attention sur des enseignes publicitaires.

20 11 : Pouillon – La SEPANSO adresse au Procureur une plainte avec constitution de partie civile contre l'opérateur qui a édifié une antenne-relais en saccageant un Espace Boisé Classé : une page + photo + extrait du PLU – La plainte contre X a été enregistrée sous le n° 22327000015.

21 11 : Pouillon – Dossier 2201994-3 (antenne-relais) – La SEPANSO adresse au Tribunal administratif un recours en intervention pour soutenir les riverains qui contestent l'édification de cette antenne : 4 pages + 4 pièces jointes

21 11 : Dax – Les responsables du projet de golf échangent au téléphone avec Georges Cingal à propos des prises de positions (enquête publique modification du PLUi et étude d'impact eau). Par retour Vincent Casteignau, directeur du programme, transmet les réponses apportées par les autorités officielles le 18 octobre.

21 11 : Moliets – Huchet – Devant le refus de la DDTM de transmettre la carte au 1/10000^{ème} annexée au décret de création de la réserve nationale naturelle, la Commission d'accès aux documents administratifs est saisie. Aucun texte officiel (décret de création, arrêtés, classement en zone maritime protégée...) n'est disponible sur le site internet de la réserve. La SEPANSO persiste à critiquer certaines actions qui vont à l'encontre des objectifs qui ont conduit à la création de la réserve.

21 11 : Saucats – Horizeo – Lancement de la concertation continue – Jean Dupouy a assisté à la réunion organisée par Philippe Bertran et Aurélie de Domingo, garants de la concertation.

22 11 : Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux – Dans la perspective de la visioconférence Inter-SAGE Patrick Ponge adresse les remarques et commentaires de la SEPANSO sur l'Étude d'impact et d'incidences Natura 2 000 pour le dossier d'Autorisation Unique Pluriannuelle 2023.

22 11 : Bordeaux – Jean Dupouy présente à Me Ducourau les dossiers qui étaient traités par Me Ambre Soumaille-Slawinski.

22 11 : Pouillon – les personnes concernées par l'antenne-relais reçoivent copie du courrier que le maire a adressé à TDF.

23 11 : Visioconférence Inter-SAGE – Patrick Ponge, membre du Bureau SAGE Midouze et Georges Cingal, membre du Bureau SAGE Aval ont participé et fait des observations pour la SEPANSO. Cécile Argentin, membre du Bureau SAGE Adour amont a fait des observations pour FNE 65 – PV officiel : 5 pages + diaporama : 20 pages

24 11 : Pontonx sur Adour – Comité de suivi du site Natura 2000 – Barthes de l'Adour – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – La charte Natura 2000 pour l'Adour (Site FR7200724) a été révisée

24 11 : Magescq – Incendie d'une centrale photovoltaïque - La SEPANSO adresse une plainte contre X au Procureur de la République de Dax : 2 pages + 5 pièces jointes (Communiqués préfecture, photos, note sur la prévention du risque incendie au sein des parcs photovoltaïques, préconisations DFCI photovoltaïque et bilan financier Communal Le Court)

24 11 : Etats généraux de la forêt des landes de Gascogne – à cette occasion il est remis à Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, la « Position commune sur les actions à mener en faveur de la reconstitution des forêts suites aux incendies dans le massif des landes de Gascogne » (5 pages rédigées et cosignées par la SEPANSO et la FIBOIS)

25 11 : Moliets – Jean-Luc Saint-Pic interroge Bérangère Couillard, Secrétaire d'État chargée de l'écologie, au sujet des travaux entrepris dans la Réserve naturelle du Courant d'Huchet par la commune. A son courrier il joint le courrier de la Préfète des Landes adressée le 20/07/2021 à la SEPANSO. (Nota Bene : ce membre du gouvernement avait été élu députée de Gironde : elle doit donc connaître un peu notre secteur)

25 11 : Gastes – Modification simplifiée du PLU en vue de définir les secteurs déjà urbanisés en compatibilité avec le SCoT du Born – réunion des personnes publiques associées et consultées - Jean-Marc Vigneaux qui a représenté la SEPANSO fait un retour positif de cette réunion.

25 11 : Tarnos – Présentation du film « Mission Régénération » suivie d'une animation SEPANSO (G. Cingal) et ALPAD (M. Mathabos).

27 : Déforestation – La SEPANSO adresse un message à Elisabeth Borne, première ministre, au sujet de la négociation au niveau européen : il faut protéger les savanes arborées ...

28 : Moliets – Jean-Luc Saint-Pic adresse un courrier à la DDTM pour obtenir enfin la cartographie de l'aire marine protégée au débouché du Courant d'Huchet.

28 11 : Tartas - Enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant un projet de construction d'une unité de production de bioéthanol de seconde génération sur la commune de Tartas présentée par la Société Rayonier A.M. Avebene

28 11 : Parentis en Born – La SEPANSO demande au maire d'agir pour protéger deux vieux pins.

29 11 : Gélise – Site Natura 2000 FR00741– Le Syndicat Mixte du pays d'Albret, opérateur du site, propose un périmètre plus large pour les mesures agroenvironnementales et climatiques afin de correspondre au schéma régional de cohérence écologique. La SEPANSO soutient cette proposition qui permettrait de mieux protéger les têtes de bassins versants.

29 11 : Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage – réunion « Espèces susceptibles d'occasionner des dommages » - Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

29 11 : Saint-Martin de Seignanx – Plan Local d'Urbanisme - réunion publique sur les enjeux du territoire

30 11 : Rion-des-Landes et Bégaar - Dossier 2001117-3 – Le Tribunal administratif de Pau prononce le jugement : « ...La délibération du 21 novembre 2019 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Tarusate a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal, tenant lieu de programme local de l'habitat, ensemble la décision du 17 mars 2020 rejetant le recours gracieux formé contre cette délibération, sont annulées en tant que la délibération classe, en zone AUeol, douze emplacements situés à Rion des Landes et que le classement, en zone USae, des parcelles section OD nos 1841, 1842 et 1843 à Bégaar n'est pas assorti de prescriptions destinées à prévenir et à pallier le risque d'inondation.

30 11 : Pouillon – Dossier 2201994-3 – Antenne relais – Le Tribunal administratif communique les transmissions de notre adhérent qui représente les riverains du secteur.

Documents :

Les forêts françaises : atouts, défis et bonnes pratiques – France Nature Environnement -
<https://fne.asso.fr/dossiers/les-forets-francaises-atouts-defis-et-bonnes-pratiques>

Diversification et reconstitution post incendie dans le massif des landes de Gascogne – Rapport
2022 - CNPF, 107 pages – https://www.cnpf.fr/sites/socle/files/2022-11/Diversification%20Landes%20de%20Gascogne%20CRPF%20NA%2020221109%20version%20finale_compressed.pdf

Parc Photovoltaïque Uchacq et Parentis : CNPN, Avis défavorable du 2 novembre 2022
https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2020-08-13d-00775_centrale_photovoltaique_au_sol_uchacq_et_parentis_40.pdf